



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 120213

Texte de la question

M. Manuel Valls appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique sur le statut des collaborateurs d'élus en collectivités locales. Alors même, que des avancées notables ont été obtenues, les collaborateurs de cabinet des exécutifs souffrent d'une grande précarité, qui affecte leur situation professionnelle. Aujourd'hui, les collaborateurs de cabinet ne sont ni tout à fait des salariés protégés par le code du travail, ni des agents non titulaires de la fonction publique territoriale. Une plus grande protection sociale doit leur être accordée, et ce surtout au cas où, ils se verraient reconnaître une invalidité ou incapacité à exercer leurs fonctions. Aussi, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement pour faire évoluer le statut de collaborateur de cabinet, afin de rassurer ces derniers.

Données clés

Auteur : [M. Manuel Valls](#)

Circonscription : Essonne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120213

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : fonction publique

Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2314